

Séance du 8 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HAUTEVELLE Ludovic, Maire.

Présents : M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme LONJARET Corinne, M. BLANC Gilbert, M. LOUCHE Morgan, Mme BLANCHARD Karine, Mme POULARD Magalie, Mme PAGE Laetitia, Mme REGNIER Karine, et Mme DELARCHE Evelyne.

Absents excusés : M. LACOMBE Jacky, Mme VANDROUX Viviane

Secrétaire de séance : Mme POULARD Magalie

Lecture du compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2022

Mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2023 - DE 2022 035

A la demande du Conseiller aux Décideurs Locaux, le Conseil Municipal est invité à délibérer à nouveau sur la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire présente le texte de délibération à voter.

Vu l'avis favorable du comptable en date du 2 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023, telle que présentée par monsieur le Maire,
- Cette délibération annule et remplace la délibération DE_2022_030 du 7 juillet 2022 ayant le même objet.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 19 septembre 2022

Décision modificative du budget - DM 2022 003 - DE 2022 036

Sur l'exercice 2022, il a été procédé à plusieurs annulations de titres de l'exercice 2021 :

Trop perçu en chauffage de M. KELLAL et de Mme FONTAINE, locataires de la cure partis en décembre 2021 (544,76€) ; et annulation de la location de la salle communale du 31 décembre 2021 pour cause COVID (190 €).

Ces annulations sont constatées par des mandats établis à l'article 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs) en dépenses de fonctionnement.

Lors du vote du budget primitif 2022, il n'y a pas eu de crédits inscrits au chapitre 67, par conséquent, il convient d'ouvrir des crédits à l'article 673.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le transfert de crédits de 735 € du compte 6068 au compte 673.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 19 septembre 2022

Convention CNAS avec la commune de Brienne - DE 2022 037

En janvier 2016, une convention a été signée avec la commune de Brienne pour partager la cotisation au CNAS pour Mme PAUTET Sylvie (la commune d'Huilly-sur-Seille paye la totalité de la cotisation de l'agent au CNAS et la commune de Brienne lui rembourse sa part). La répartition est faite au prorata du temps de travail dans chacune des collectivités. Depuis la signature de la convention, le temps de travail de l'agent a changé, donc il convient de rectifier la convention applicable depuis le 1^{er} janvier 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature d'une nouvelle convention avec la commune de Brienne.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 19 septembre 2022

Rapport annuel du S.I.E.R.L.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable de l'exercice 2021.

Information sur le recrutement d'Hervé SOYER, adjoint technique territorial, par voie de mutation

Le CDD d'Hervé SOYER, adjoint technique territorial, s'est terminé le 31 août 2022.

La Communauté de Communes Arve et Salève a accepté sa mutation à partir du 1^{er} septembre 2022.

Il a, par conséquent, été recruté par voie de mutation comme adjoint technique territorial titulaire, à partir du 1^{er} septembre 2022.

Questions diverses

Point sur les projets en cours :

Les panneaux d'affichages ont été reçus et seront prochainement installés par Hervé avec l'aide de certains conseillers.

Le défibrillateur est aussi arrivé en Mairie et nous attendons l'intervention de l'électricien pour planifier sa mise en service.

Les panneaux d'isolation phonique de la Salle associative sont commandés ; nous avons pris contact avec un photographe professionnel pour faire des photos de qualité, les nôtres étant trop pixélisées.

La question sur l'achat et l'installation de la guirlande lumineuse pour le bâtiment Mairie/Ecole sera rediscutée lors du Conseil d'Octobre (réflexion actuelle sur les économies d'énergies).

Rentrée des classes / Point SIVOS :

Rentrée scolaire faite avec un effectif de 79 élèves au total.

Mise en service du nouveau bus scolaire depuis la rentrée.

Proposition d'étude pour la mise en place d'un distributeur de pain sur la commune :

Avis très favorable pour étude du projet

Informations suite aux diverses réunions des syndicats et des commissions :

Mardi 6 septembre, le Maître composteur du SIVOM ainsi qu'Hervé et les déléguées SIVOM ont procédé au transfert du compost déposé par les habitants. Le Maître composteur nous confirme que cette placette fonctionne bien et est bien suivie. Il nous demande cependant d'essayer d'être autonome en broyat. Réfléchir à un apport de feuilles broyées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Ludovic HAUTEVELLE

